

CS CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES



DURÉE DU CONTRAT
1 an

ÉVALUATION
Unités capitalisables au cours du cycle de formation.
L'ensemble des UC doivent être validées pour l'obtention du diplôme. Chaque UC à une durée de 5 ans.

CONDITIONS D'ADMISSION
Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau IV ou une expérience professionnelle dans le domaine du paysage.

LA FORMATION

Ce diplôme vise à approfondir les connaissances pour former des ouvriers dans les différentes techniques de constructions paysagères. L'objectif de la formation est de concevoir, savoir conduire et réaliser un chantier dans sa globalité.

- UC 1 : Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
 - 1.1. Opérationnaliser un projet de constructions paysagères
 - 1.2. Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères
- UC 2 : Réaliser des constructions paysagères avec liants
 - 2.1. Réaliser des revêtements de sols avec liants
 - 2.2. Réaliser des ouvrages en élévation avec liants
- UC 3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées
 - 3.1. Réaliser des ouvrages en bois
 - 3.2. Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant

**AIDE À LA RECHERCHE D'ENTREPRISE SUIVI INDIVIDUALISÉ FORTS TAUX DE RÉUSSITE À L'EXAMEN
INSERTION PROFESSIONNELLE FACILITÉE UN DIPLÔME UNE RÉMUNÉRATION
UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE GRATUITÉ DE LA FORMATION**

LES + DE LA FORMATION

- CACES® cat.A
- Sauveteur secouriste au travail (SST)
- Habilitation électrique (BO/BOV)
- Permis remorque BE



CONTACT :

Lycée Horticole et Paysager LYON PRESSIN
81, Chemin de Beaunant
69230 SAINT-GENIS-LAVAL

Tél.: 04 78 56 73 80
Fax : 04 78 56 73 81
st-genis-laval@cneap.fr

www.lyceehorticole.com